



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les comptes de St-Légier-La Chiésaz : légère embellie !

Après deux années déficitaires, le résultat de l'exercice 2017 se boucle avec un excédent positif de CHF 400'000.-, alors que le budget tablait sur un excédent de charges de CHF 800'000.-. La marge d'autofinancement atteint 5,3 millions sur un budget de 32 millions.

Il faut relativiser cette embellie. Ce résultat est impacté positivement par des encaissements exceptionnels. La péréquation résultant de la baisse des revenus fiscaux en 2016 représente un montant de 1,7 million en faveur de la commune. La situation est identique pour 2017, mais cette fois-ci le montant est provisionné sur 2017 et représente CHF 750'000.-. Ensuite, ce sont les impôts aléatoires (droits de mutation, impôt sur les successions) qui totalisent CHF 870'000.- de mieux que le budget.

L'enseignement principal qui ressort de cet exercice est celui de la baisse, pour la seconde année consécutive, des recettes fiscales des personnes physiques. Une diminution de 2,3 millions alors que le nombre d'habitants est croissant !

La municipalité a pris les mesures nécessaires pour réduire l'impact négatif en revoyant ses dépenses en cours d'année.

Près de 50% des charges de la commune sont dévolues à la facture sociale, la péréquation entre communes, aux participations intercommunales !

L'endettement net de la commune se stabilise pour la 3^{ème} année à 47,5 millions, alors que la charge du service de la dette diminue grâce aux conditions du marché.

Les investissements nets consentis en 2017 atteignent 4,6 millions. Il s'agit principalement d'investissement pour l'entretien lourd des bâtiments, la réalisation de la halle des fêtes de Praz-Dagoud, l'entretien du réseau routier, de l'eau potable ou encore l'épuration.